

Dossier de baptême républicain

Le baptême civil, appelé aussi baptême républicain ou parrainage républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. **Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel.**

L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Les certificats ou documents que délivre le Maire pour l'occasion ne présentent aucune valeur juridique. *Les parents peuvent aussi désigner les parrains et marraines civils tuteurs par testament ou par déclaration devant Notaire.*

Source : www.service-public.fr

La cérémonie dure environ 15 minutes et est célébrée par le Maire ou un élu le samedi matin.

L'enfant parrainé doit être mineur. Les parrains et marraines doivent être âgés d'au moins 15 ans, pour s'engager en toute conscience.





Je souhaite un parrainage civil pour mon enfant

Merci de remplir les informations demandées.

➤ Vous Nom : Prénoms : Date de naissance : Lieu de naissance : Profession : Adresse : Téléphone : Mail :@.....	➤ L'autre parent Nom : Prénoms : Date de naissance : Lieu de naissance : Profession : Adresse : Téléphone : Mail :@.....
➤ Votre enfant Nom et prénoms : Date et lieu de naissance :	
➤ Marraine / Parrain Nom : Prénoms : Date de naissance : Lieu de naissance : Profession : Adresse :	➤ Marraine / Parrain Nom : Prénoms : Date de naissance : Lieu de naissance : Profession : Adresse :
La demande de parrainage est présentée par : ☐ Le premier parent ☐ Le second parent ☐ Les deux parents	

Signature(s)
père/mère

père/mère

Documents à fournir

- ☐ **1. La demande de parrainage civil**
- ☐ **2. Un titre d'identité original des parents** (ne sont pas acceptés les photocopies ou les titres d'identité sur téléphone portable). A noter, votre titre d'identité doit préciser votre nationalité.
Sont acceptés la carte d'identité, le passeport, le titre de séjour.
- ☐ **3. Un justificatif de domicile, récent et de plus d'1 mois, au nom de chacun des futurs époux** : sont acceptés les factures de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, box internet, les quittances de loyer provenant d'une agence immobilière ou un bailleur social.
Si vos pères, mères sont domiciliés à Moustoir-Ac alors que vous êtes domiciliés dans une autre ville, vous devez produire vos justificatifs de domicile et ceux de vos parents dans les mêmes conditions.
- ☐ **4. Un acte de naissance (copie intégrale) de l'enfant. Les photocopies, scans ou photos sur portable ne sont pas acceptés.**

>Si vous êtes né en France : l'acte est délivré par la commune de naissance, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.

>Si vous êtes français, né à l'étranger : l'acte est délivré par le Service central de l'état civil, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.

- ☐ **5. Un titre d'identité original des parrains et marraines**